

# Priorités Santé

n° 55  
Mai / Juin / Juillet / Août  
2 0 1 9

Bulletin d'information  
du Comité Régional d'Éducation pour la Santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

[www.cres-paca.org](http://www.cres-paca.org)

**Numéro spécial**

## “Colloque Priorité prévention”

16 octobre 2019 - Marseille

# Sommaire

## Dossier

Priorité prévention, l'affaire de toutes les politiques publiques ..... 3 à 6

### 1 Alimentation et activité physique chez les enfants et les jeunes



■ Région



Plaisir à la cantine : manger mieux, gaspiller moins ..... 7



■ Région



Protection Judiciaire de la Jeunesse : la santé, un préalable à l'insertion .... 8

■ Bouches-du-Rhône



Liv-Lab Sport Marseille : développer le sport pour prévenir les problèmes de santé ..... 9



« Mission : Retrouve ton cap » : prévenir l'obésité chez les jeunes enfants ..... 10



ICAPS : augmenter l'activité physique et limiter la sédentarité des adolescents ..... 10

### 2 Bien vieillir et prévention de la perte d'autonomie



■ Région



Le Gérontopôle Sud : une expertise et un soutien aux acteurs en lien avec la personne âgée ..... 11



■ Alpes-Maritimes



Nice, Ville Amie des Aînés ..... 12



■ Alpes-Maritimes



Villa Saint-Camille ou le bien vivre ensemble ..... 13

### Au microscope

Priorité prévention : les mesures phares pour rester en bonne santé tout au long de sa vie ..... 14



#### Portrait

Service sanitaire

Le témoignage de **Lucie Boniol** Étudiante en 3<sup>ème</sup> année ..... 15  
à l'IFSI Sud-Sainte Marguerite (AP-HM)

### Espace CRES

1/ Actualités ..... 16

2/ Documentation : Politiques de prévention et de promotion de la santé ..... 17

### Les écrits

L'évaluation en cours du plan **Priorité prévention par le Haut Conseil de la santé publique** ..... 18-19

Un extrait du rapport du HCSP "Évaluation de la pertinence et de la cohérence du PNSP", mars 2019.

### Priorités Santé

Bulletin d'information  
du Comité Régional d'Éducation pour la Santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
178 Cours Lieutaud - 13006 Marseille

#### Directeur de la publication

Professeur Roland SAMBUC, Président

#### Rédacteur en chef

Zeina MANSOUR, Directrice

#### Rédaction

Lisbeth FLEUR  
Responsable de la communication,  
CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Isabelle SOUBELET, Hélène FOXONET,  
Christel SANTACREUX  
Journalistes

#### Conception graphique

Studio CARGO - Toulon (06 09 53 19 38)

#### Impression

Imprimerie ZIMMERMANN, Villeneuve-Loubet (06)

Tirage : 8 000 exemplaires

N° 55 - Mai / Juin / Juillet / Août 2019

Périodicité : 3 numéros par an

N°ISSN : 1628-2884

Date du dépôt légal : 28 juin 2004

Pour recevoir gratuitement Priorités Santé,

Merci d'indiquer vos coordonnées postales

par mail :

cres-paca@cres-paca.org

ou par téléphone : 04 91 36 56 95

#### CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur

178, Cours Lieutaud, 13006 MARSEILLE

Tél. : 04 91 36 56 95 - Fax : 04 91 36 56 99

Email : cres-paca@cres-paca.org

Site : www.cres-paca.org

#### Codes 04

42, bd Victor Hugo, 04000 DIGNE-LES-BAINS

Tél. : 04 92 32 61 69 - Fax : 04 92 32 61 72

Email : codes.ahp@wanadoo.fr

Site : www.codes04.org

#### Codes 05

6, Impasse de Bonne, 05000 GAP

Tél. : 04 92 53 58 72 - Fax : 04 92 53 36 27

Email : codes05@codes05.org

Site : www.codes05.org

#### Codes 06

27 bd Paul Montel, Bâtiment Ariane, 5<sup>ème</sup> étage,

06200 NICE

Tél. : 04 93 18 80 78 - Fax : 04 93 29 81 55

Email : c.patuno.codes06@wanadoo.fr

Site : www.codes06.org

#### Codeps 13

83, La canebière, 13001 Marseille

Tél. : 04 91 81 68 49

Email : contact@codeps13.org

Site : www.codeps13.org

#### Codes 83

Hôpital Georges Clémenceau

Bât. Coste Boyère - 1<sup>er</sup> étage

421, avenue du premier Bataillon d'Infanterie

de Marine du Pacifique

83130 La Garde

Tél. : 04 94 89 47 98 - Fax : 04 94 92 80 98

Email : contact@codes83.org

Site : www.codes83.org

#### Codes 84

57, avenue Pierre Sémard

84000 AVIGNON

Tél. : 04 90 81 02 41 - Fax : 04 90 81 06 89

Email : accueil@codes84.fr

Site : www.codes84.fr

# Dossier

## Priorité prévention, l'affaire de toutes les politiques publiques



**Améliorer la santé de la population à tous les stades de la vie et dans tous les milieux de vie, c'est le principe même de la prévention et de la promotion de la santé. Un principe qui s'ancre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à travers une multitude d'actions menées par les professionnels ou acteurs de santé, en partenariat avec les secteurs de la justice, de l'éducation ou du travail.**

Le Plan National de Santé Publique (PNSP) rebaptisé **Priorité prévention** est un projet interministériel d'envergure pour améliorer la santé de la population. Mis en place en 2018, il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de santé 2018-2022 et offre une place centrale à la prévention et à la promotion de la santé. Il aborde tous les déterminants de la santé, environnementaux ou comportementaux et parcourt les différents âges de vie avec leurs spécificités, de la préconception à la préservation de l'autonomie de nos aînés. Ainsi, l'ensemble des ministères doivent pouvoir contribuer à la prévention en santé et à la promotion, dans tous les territoires et dans tous les milieux de vie, des comportements et environnements de vie permettant de rester en bonne santé tout au long de la vie. C'est ce thème qui a réuni 260 personnes lors du colloque « **Priorité prévention, l'affaire de toutes les politiques publiques** », organisé le 16 octobre par le Comité régional d'éducation pour la santé (CRES) Provence-Alpes Côte d'Azur et l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui a également financé la journée. Au fil de la journée, les intervenants ont par leur expertise et leurs témoignages illustré l'intersectorialité des actions ainsi que la convergence des objectifs et des mesures sur les différents déterminants de santé.

En ouverture, Christine Cassan, la toute nouvelle directrice de la santé publique et environnementale de l'ARS, a rappelé *« la vision très large de ce plan qui possède une dimension de politique publique intersectorielle. Il est important de rechercher de la cohérence entre les politiques menées et les spécificités régionales notamment par la contractualisation avec différents partenaires comme l'Éducation nationale, la Justice ou la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) »*. Services de l'État, mais aussi soignants, universitaires, chercheurs, tous s'investissent dans le secteur de la prévention et de la promotion de la santé. *« Le succès de la santé publique où les déterminants communs sont majoritaires nécessite un engagement collectif »*, a souligné le Pr Roland Sambuc, président du CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Nous passons aujourd'hui de soigner à prendre soin. Et dans cette approche, le CRES s'est vu confier un rôle de mobilisation des acteurs régionaux. Et mobiliser ne se décrète pas ! »*

### La prévention, un point majeur

Pour intégrer complètement la philosophie de la prévention, il faut passer à un système de santé, et non s'appuyer sur un système de soins. Le Pr Franck Chauvin, président du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a estimé que l'on devait *« considérer la santé*

# Dossier

comme un capital social pour le préserver le plus longtemps possible. La santé doit être dans toutes les politiques et la prévention est aujourd'hui un point essentiel de la Stratégie nationale de santé". À titre d'exemple, on peut citer la Suède. Le pays a orienté ses dépenses sur la prévention et les soins de ville atteignant 43 %, contre 23 % en France. Par ailleurs, il a limité ses dépenses hospitalières à 33 %, contre 41 % en France. Mais le système de soins est loin d'être le seul facteur à contribuer à la bonne santé d'une population, il faut aussi agir sur les déterminants individuels. "Le système de santé doit s'adapter aux objectifs et défis à venir en prenant deux virages, un virage préventif et un rééquilibrage des soins primaires", a souligné Franck Chauvin. Promouvoir les comportements favorables à la santé passe par la réalisation d'actions dans de nombreux domaines : promouvoir une alimentation saine, promouvoir une activité physique régulière, prévenir la perte d'autonomie, promouvoir la santé sexuelle et l'éducation à la sexualité, prévenir les risques liés à la conduite dangereuse, prévenir l'entrée et réduire les prévalences des pratiques addictives, promouvoir les règles d'hygiène... Zeina Mansour, vice-présidente du HCSP et directrice du CRES a évoqué quelques faits marquants du PNSP. "Le HCSP a en charge l'évaluation du plan. Une évaluation annuelle à compter de mars 2020 sera faite sur la santé des jeunes et les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, a-t-elle souligné. De plus, un rapport d'évaluation est prévu en décembre 2021 sur l'efficacité des ressources mobilisées pour le tabac et la vaccination".



On ne le dira jamais assez mais pour analyser la pertinence des mesures, la prise en compte des déterminants est essentielle, à savoir l'environnement physique, l'environnement social, les compétences et les comportements individuels, le repérage et la prise en charge. Un autre message est à retenir, pour avoir une vision globale de la prévention sur le territoire, il faut avoir une vision globale de la santé qui intègre l'ensemble des professionnels de soins dans une approche collaborative.

### Nutri-score, un logo qui a fait son chemin

Dans la seconde partie de la matinée, le Pr Serge Hercberg, équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle, Inserm-Inra-Cnam, Université Paris 13, a rappelé les enjeux de santé publique en France liés à la nutrition. On peut citer les cancers, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, le diabète, l'ostéoporose... Dès 2014, dans un rapport dédié à relancer la politique nutritionnelle française de santé publique, il a proposé la mise en place

d'un système d'information nutritionnelle unique sur la face avant des emballages des aliments (logo à cinq couleurs). Le combat a été long mais le 31 octobre 2017, le Nutri-Score a été officialisé. "L'idée du Nutri-Score, c'est le bon sens, lance-t-il. Il s'agit de synthétiser les données connues sur les produits vendus dans les commerces et de renseigner le consommateur sur les éléments nutritionnels au moment de son acte d'achat. C'est un outil utile pour le bien portant comme pour le malade. Il permet de comparer les aliments qui appartiennent à des catégories différentes mais qui sont en général consommés dans les mêmes occasions comme le petit-déjeuner, mais aussi des aliments de la même catégorie. Et tout cela est basé sur des études scientifiques. Par ailleurs, le Nutri-Score est bien compris par les populations à plus faible pouvoir d'achat et éducation". Facile, rapide, simple à comprendre et à repérer au niveau des emballages, il est associé à la qualité nutritionnelle la plus favorable à la santé. Aujourd'hui,

plus de deux cents marques sont engagées et le logo concerne plus de 5500 aliments. D'autres pays lui ont emboîté le pas : la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, et le processus est en cours en Suisse.

### Service sanitaire, année 1

Publié officiellement par décret (n° 2018-472) et arrêté le 12 juin 2018, le service sanitaire des étudiants en santé a été mis en place pour la première fois cette année dans un calendrier très soutenu. De quoi s'agit-il exactement ? Le service sanitaire est une séquence d'enseignement obligatoire intégrée dans tous les cursus des formations en santé dès 2018 pour les filières suivantes : médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, soins infirmiers. Il devrait être étendu sur l'ensemble des filières des auxiliaires médicaux. Pour l'année de sa mise en œuvre (2018-2019), quatre thématiques ont été retenues en région : alimentation et activité physique, santé sexuelle pour les collèges et lycées, addictions, hygiène bucco-dentaire. ●●●



## 3 questions à ...

**Pr Jérôme Salomon,**  
*Directeur Général de la Santé*



# La promotion de la santé est une solution d'avenir

### Quelle est l'innovation du Plan National de Santé Publique rebaptisé Priorité Prévention ?

Il est pour moi une nouvelle étape clé pour la santé publique. Demandé par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, dès sa prise de fonction, il présente plusieurs originalités qui le distinguent des plans nationaux de santé publique. La Stratégie Nationale de Santé et le Plan National de Santé Publique rebaptisé Priorité Prévention ont été élaborés collégialement puis validés par toutes les directions ministérielles dans le cadre du Comité Interministériel pour la Santé (CIS). Le PNSP a par ailleurs bénéficié d'une consultation de la Conférence nationale de santé et de la relecture des directeurs de santé publique des Agences Régionales de Santé (ARS). Le Comité interministériel pour la santé est réuni chaque année depuis 2016 pour valider une stratégie globale ou un Plan d'action interministériel en faveur de la santé. En 2018, il s'agissait du Plan Priorité Prévention. En 2019, de l'actualisation de ce plan voulu comme évolutif, évalué par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et favorisant une approche populationnelle et chronologique. Dix nouvelles

mesures phares ont été ajoutées. Cette organisation est pionnière sur le plan international car peu de pays ont tenté une démarche aussi intégrée et participative en matière de politique de promotion de la santé. Priorité Prévention est la traduction opérationnelle des enjeux de prévention de la stratégie nationale de santé.

### Comment est-t-il organisé ?

Le plan est chronologique, organisé selon les âges de la vie, débutant aux mille premiers jours, période cruciale, abordant tous les sujets, toutes les populations, tous les lieux de vie, et favorisant une approche globale. Il prône des actions sur les déterminants (plutôt que par pathologies) sociaux environnementaux de la santé comme une éducation ambitieuse pour la santé, et la promotion de comportements favorables à la santé. Multithématique, intégratif, cohérent et d'approche transversale, il est mis à jour chaque année dans le cadre du CIS. À sa sortie en 2018, le PNSP comprenait 150 actions dont 25 mesures phares qui portaient en priorité sur la santé des enfants et des jeunes. En 2019, dix nouvelles mesures phares ont été ajoutées

en priorité sur l'alimentation et l'activité physique. En 2020, des mesures phares sur la santé environnementale seront présentées. Il s'agit de mesures qui concernent directement la population et ses environnements de vie : l'école, le travail, les milieux physiques (air, eau)...

### Est-il aujourd'hui appliqué sur tout le territoire national ?

Après l'étape de la planification, tous nos efforts doivent porter sur la mise en place effective des mesures de ce plan partout sur le territoire et pour tous. C'est sur cette phrase clé dite du dernier kilomètre que tous nos efforts doivent porter. Un effort réel de communication doit être fait à notre niveau, davantage de liens avec les ARS et les collectivités territoriales doivent émerger en coordination avec les priorités de chacun au sein des territoires. Il convient d'assurer la continuité entre la décision politique, la mise en place concrète des mesures, leur efficacité, et leur pérennité. Pour la suite, nous savons déjà que nous devons renforcer la partie consacrée à la santé des jeunes. ■

# Dossier

... *“Ce sont des jeunes qui s'adressent à des jeunes, et qui dans leur démarche vont adapter les éléments de langage selon les publics, souligne le Dr Suzel Muller, conseiller technique du recteur de l'Académie de Nice. La préparation de l'action en lien avec le secteur est une phase très importante du service sanitaire”*. En effet, le service sanitaire s'effectue aussi bien dans les écoles, les collèges ou les lycées. En région, 3808 étudiants ont été formés, dont 2350 dans l'académie d'Aix-Marseille et 1458 dans l'académie de Nice. La mise en place du dispositif n'a pu être possible que grâce aux partenariats entre l'Education nationale et l'ARS PACA, la Faculté des sciences médicales et paramédicales de Marseille et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

## Manger et bouger

Si, lors de la matinée, les représentants des institutions et les experts ont évoqué les mesures phares du PNSP, les acteurs de terrain ont pris le relais l'après-midi en présentant les actions mises en place dans la région autour de deux thèmes : alimentation et activité physique chez les enfants et les jeunes ; bien vieillir et prévention de la perte d'autonomie. La richesse des témoignages (qui font l'objet des pages suivantes du bulletin) a montré à quel point chacun s'est emparé de la question de la prévention et de la promotion de la santé.

Florence Rostan, chargée de mission en promotion de la santé à Santé publique France a présenté le programme Icaps - Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité- et ses résultats. Ce dernier, reconnu comme efficace par l'Organisation mondiale de la santé

(OMS) en 2009, démontre qu'il est possible d'augmenter l'activité physique habituelle et de réduire la prise de poids chez les adolescents avec des effets bénéfiques qui perdurent deux ans après l'intervention.

Dans le domaine de l'alimentation, le programme « Plaisir à la cantine », initié en région dès 2012, propose aux collèges volontaires un dispositif complet de formation et d'accompagnement pour ré-enchanter la cantine autour de sept modules. *“La formation est originale car elle est spécifique au public des collèges et interactive, précise Elisabeth Cadiou, nutritionniste coordinatrice, et membre du Club Experts Nutrition et Alimentation (Cena) en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle s'appuie sur de nombreux cas pratiques”*.

L'alimentation et l'activité physique étaient au cœur de la philosophie de la Protection Judiciaire de la Jeunesse mis en avant par Sarah Goset, conseillère technique promotion santé à la Direction territoriale de la PJJ des Bouches-du-Rhône. En effet, depuis février 2013, la démarche de la « PJJ promotrice de santé » s'appuie sur sa mission éducative avec un objectif principal : améliorer la santé et le bien-être global des jeunes. Les activités et les challenges sportifs tout comme les concours de cuisine sont ainsi des moyens pour travailler sur le respect des règles, la relation à l'autre, l'estime de soi...

De son côté, le Dr Patrick Padovani, adjoint au Maire, délégué à l'hygiène et la santé, aux personnes handicapées et Alzheimer, sida et toxicomanie à la ville de Marseille a présenté le Liv-Lab Sport.

Cette démarche dans laquelle la ville est engagée doit permettre de rendre le sport plus ludique et plus accessible pour toucher les personnes qui en sont éloignées. En cours de finalisation, le Liv Lab s'inscrira sur le site de Frais-Vallon (13<sup>ème</sup>), un des quartiers prioritaires de Marseille.

## Bien vieillir, c'est possible

La dernière session du colloque était consacrée au bien vieillir et à la prévention de la perte d'autonomie. Olivier Rit, directeur du Gérontopôle Sud a présenté cette nouvelle structure, opérationnelle depuis septembre, qui se veut *“un carrefour d'acteurs et d'informations dont le fil rouge général est la personne âgée. Nous sommes là pour apporter une vision plus complète et plus globale de ce qui existe et se fait dans ce domaine dans la région”*.

Bien vieillir, cela se prépare. La retraite, passage important, elle aussi se prépare dès 53 ans en moyenne d'après une enquête auprès des Français. Jocelyn Bouvier, coordonnatrice régionale de l'association inter-régime des caisses de retraite et des régimes de base, l'ASEPT PACA, a insisté sur l'accompagnement du retraité dans le maintien du lien social et la préservation de son capital santé. L'ASEPT propose d'ailleurs des ateliers « Bienvenue à la retraite » afin que chacun passe ce cap dans les meilleures conditions.

Mathilde Demory-Zory, conseillère santé au cabinet du maire de Nice et Pascale Ferralis, conseillère municipale déléguée à la santé, à la prévention et à l'accompagnement de la perte d'autonomie ont évoqué une partie des très nombreuses actions mises en place à Nice. Une

ville qui adhère depuis 2014 au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA). Objectif : adapter les structures aux besoins des personnes âgées et prendre conscience que la ville doit être à vivre pour tous les âges de la vie.

Vincent Terol, directeur de la Villa Saint Camille à Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes), propriété du Groupe SOS, est venu conclure les interventions. Il a expliqué la démarche originale de son établissement qui permet, sur un même site, à toutes les générations de se rencontrer : familles de vacanciers, retraités, résidents, personnes touchées par les difficultés de la vie. Un bel exemple de l'importance du lien et de l'échange entre les générations. Une façon de rester en bonne santé. ■

Toutes les présentations de la journée sont à retrouver sur le site internet du CRES : [www.cres-paca.org](http://www.cres-paca.org), rubrique Publications, Actes de colloques



# Alimentation et activité physique chez les enfants et les jeunes

## Plaisir à la cantine : manger mieux, gaspiller moins

*Initié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès 2012, le programme « Plaisir à la cantine » propose aux collèges volontaires un dispositif complet de formation et d'accompagnement pour ré-enchanter la cantine.*

Inscrit en 2010 dans le Programme national pour l'alimentation (PNA), créé en 2011 et mis en pratique en 2012, « Plaisir à la cantine » est un programme destiné aux collèges qui illustre une politique publique alimentaire, éducative et de santé concertée et partagée.

Ce programme, mis en place dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès 2012 poursuit quatre objectifs principaux : ré-enchanter le restaurant scolaire en agissant sur l'offre alimentaire pour la rendre plus attractive, tout en garantissant le respect de la réglementation relative à la qualité des repas servis ; redonner du sens à l'acte alimentaire en reliant la dimension nutritionnelle aux aspects de goût, de sociabilité et de « ritualité » alimentaire ; restaurer une complicité entre l'aliment, celui qui le produit, celui qui le cuisine et celui qui le mange ; et enfin lutter contre le gaspillage alimentaire.

Avec 6 millions d'élèves demi-pensionnaires en France, de la maternelle au lycée, et environ 1 milliard de repas servis chaque année, la restauration collective représente un véritable enjeu éducatif dans tous ses aspects tant alimentaires, sociaux, culturels, économiques, réglementaires que de santé.

Pour répondre à ces enjeux, « Plaisir à la cantine » a été conçu comme un dispositif complet d'accompagnement valorisant le temps du repas au sein des collèges volontaires. Il se compose d'un programme de formation et d'un outil d'édu-

cation à destination des collégiens. *« C'est un programme d'accompagnement très complet qui comprend notamment une formation organisée autour de sept modules, précise Elisabeth Cadiou, nutritionniste coordinatrice, et membre du Club Experts Nutrition et Alimentation (Cena) pour la région. Dans le Var, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, elle s'étale sur six jours auxquels s'ajoute une journée de bilan. Cela peut être plus long comme dans les Hauts-de-France où elle dure neuf jours. Le choix des modules se fait en fonction des priorités établies par les Conseils départementaux ».*

Les thèmes des modules couvrent un large champ d'intervention qui depuis 2015 a évolué dans le temps en prenant désormais en compte la lutte contre le gaspillage alimentaire de manière transversale. On trouve les sujets suivants : pour vous, un bon restaurant scolaire, c'est quoi ? ; des repas équilibrés, locaux, et une alimentation durable au juste prix ; sensorialité et cuisine ; le collégien, ce mangeur ; saveurs et cuisine avec l'utilisation des légumineuses et la composition des repas végétariens ; savoir-faire et faire-savoir ; les produits bio en restauration scolaire.

Bien sûr, les formateurs locaux ne sont pas seuls pour atteindre ces objectifs. Ils disposent d'un guide accompagné d'un livret pour les stagiaires illustré par des témoignages, et des outils pratiques. Ils peuvent également s'appuyer sur un référentiel pour mettre en place des ateliers afin d'accueillir en cuisine des collé-



giens. Par ailleurs, il est possible d'organiser des événements de type « tests sensoriels » afin de dynamiser la démarche. *« La formation est originale car elle est spécifique au public des collèges et interactive, ajoute Elisabeth Cadiou. Elle s'appuie sur de nombreux cas pratiques. Nous proposons aussi une charte pour soutenir le projet au sein de l'établissement, mais actuellement, elle est assez peu utilisée. »* Le programme de formation s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans la restauration scolaire des collèges : les principaux, les gestionnaires, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les cuisiniers et les équipes de cuisine, les parents d'élèves délégués, les infirmiers scolaires, les diététiciens, les assistants techniques... *« Un agent qui travaille seul sur ce sujet, qui va bien au-delà de*

*l'équilibre nutritionnel, ne peut y arriver, il faut vraiment que tout le monde participe car c'est un véritable projet d'établissement »,* estime Pierre-Noël Canitrot, chargé de mission à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Draaf Paca). Travailler ensemble pour faire évoluer les pratiques et donner envie, c'est le mot d'ordre de « Plaisir à la cantine ». ■

### Contacts :

Élisabeth Cadiou,  
nutritionniste, membre du CENA  
(départements 83, 04, 05, 06, 13, 84)

Tél. : 04 94 20 63 28

Pierre-Noël Canitrot,  
chargé de mission, Draaf Paca.  
pierre-noel.canitrot@agriculture.  
gouv.fr

Tél. : 04 13 59 36 27



# Alimentation et activité physique chez les enfants et les jeunes

## Protection Judiciaire de la Jeunesse : la santé, un préalable à l'insertion

*Dans le cadre de sa démarche de promotion de la santé, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) accompagne les jeunes au travers d'actions éducatives sportives ou en faveur de l'alimentation.*

Région

La mission principale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est d'accompagner, d'éduquer et d'insérer les mineurs et les jeunes majeurs (13-21 ans) en conflit avec la loi. Depuis février 2013, la démarche de la « PJJ promotrice de santé » s'appuie sur sa mission éducative avec un objectif principal : améliorer la santé et le bien-être global des jeunes (physique, mental et social) en mettant en avant la nécessaire approche croisée de l'éducatif et du sanitaire au profit de la continuité des parcours. *“La santé est un préalable à l'insertion et un facteur de désistance, c'est-à-dire du processus de sortie de la délinquance, souligne Sarah Goset, conseillère technique promotion santé à la Direction territoriale de la PJJ des Bouches-du-Rhône. Nous sommes là pour accompagner le jeune dans sa globalité. Le sport est un détour pour l'accompagner et le rencontrer. Ainsi, la prise en compte du jeune se fait par le prisme de la santé, c'est-à-dire en tenant compte de son environnement, son bien-être, son rapport au corps, son sommeil, son hygiène... Nous prenons soin du jeune grâce à des actions éducatives en réaffirmant le fait que la santé est le préalable nécessaire. La santé est la porte d'entrée de notre accompagnement”.*

Dans le cadre de cette philosophie de promotion de la santé, le sport devient un moyen et non une finalité pour aborder de nombreux sujets. Ainsi, tous



les ans depuis 1972, se déroule en mai le Challenge Michelet. Cette manifestation éducative et sportive d'ampleur nationale réunit pendant une semaine des jeunes, filles et garçons, pour une olympiade éducative, sportive et citoyenne qui s'articule autour de plusieurs disciplines : football, athlétisme, natation, basket-ball, cross, rugby... Au-delà des résultats sportifs, c'est un média éducatif qui permet aux professionnels de la PJJ de travailler toute l'année sur les valeurs du sport et les compétences psychosociales des jeunes : cohésion de groupe, vivre ensemble, tolérance, rapport à la loi, aux règles, estime et confiance en soi... De même, le Trophée Sport Aventure (TSA), créé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1996, rassemble en juin des adolescents en conflit avec la loi autour d'activités de pleine nature. *“Ce sont cinq jours de défi qui permettent aux jeunes en difficulté de se confronter à l'effort physique dans un milieu naturel et parfois sauvage,*

*précise Sarah Goset. Ils expérimentent l'escalade, le canyoning, le rafting, le VTT, la via ferrata. Cela leur permet d'aborder les compétences dans le sport mais aussi sur la relation à l'autre, la solidarité, le respect des règles et le respect de l'environnement...”* Ostéopathie, shiatsu, prévention des addictions, de nombreuses approches sont aussi proposées aux adolescents pour permettre, in fine, l'accès aux soins.

Si le sport est un média pertinent, la question de l'alimentation est aussi au cœur des préoccupations. En effet, les publics de la PJJ, accompagnés dans les différents dispositifs comme, par exemple, les centres éducatifs renforcés (CER), les centres éducatifs fermés (CEF) ou les unités éducatives d'activités de jour (UEAJ) ont des rythmes de vie décalés, peu d'habitudes de prise de repas en commun, une forte consommation de produits de snacking et de sodas (addiction au sucre). *“Tous les ans, les jeunes peuvent participer au Parcours du goût, un concours culinaire national*

*avec des ateliers d'éducation au goût soutenus par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), précise Sarah Goset. Participe au concours une équipe de jeunes encadrés par des professionnels de la PJJ (professeurs techniques, adjoints techniques cuisine ou éducateurs). Chacun présente une recette autour du thème imposé”.*

En 2019, le thème retenu était « Entre mer et montagne : voyage culinaire au pays des fleurs et parfums », une façon de découvrir le patrimoine culinaire et culturel de la région et plus particulièrement des Alpes-Maritimes. —

### Contact :

Sarah Goset  
Conseillère technique promotion santé  
PJJ Bouches-du-Rhône  
sarah.goset@justice.fr



# Alimentation et activité physique chez les enfants et les jeunes

## Liv-Lab Sport Marseille : développer le sport pour prévenir les problèmes de santé

*Rendre le sport plus ludique et plus accessible dans la ville afin de toucher les personnes qui en sont éloignées, tel est l'objectif d'un Liv-Lab Sport. Une démarche dans laquelle la ville de Marseille est engagée.*

Partant du constat que la sédentarité des Français augmente et que la pratique sportive est de plus en plus connectée (plus d'un sportif sur trois utilise un appareil de mesure de la performance lors de sa pratique sportive), l'ancienne ministre des Sports, Laura Flessel, a voulu créer de nouveaux lieux de pratique sportive : les Liv-Labs Sport. Pour mener à bien ce projet, le Centre national pour le développement du sport (CNDS) a lancé en mars 2018 un appel à manifestation d'intérêt destiné aux collectivités et groupements de collectivités, relatif à la création de ces nouveaux lieux.

Le jury a annoncé les résultats en décembre 2018. Cinq collectivités<sup>(1)</sup> parmi les 19 candidates ont été retenues dont Marseille qui a bénéficié d'une subvention d'étude de 100.000 €.

«Le Liv-Lab Sport s'adresse aux 55 % de Français qui ne pratiquent pas ou plus d'activités physiques», souligne le Dr Patrick Padovani, adjoint au Maire, délégué à l'hygiène et la santé à la ville de Marseille. Et ils sont multiples. Cela concerne les personnes atteintes de maladies chroniques comme le diabète, l'obésité ou les maladies cardiovasculaires. Dans la population, 60 % des seniors ont besoin d'activité physique adaptée, c'est-à-dire du sport sur ordonnance qui leur est prescrit par un médecin pour prévenir l'apparition ou l'aggravation de maladies, augmenter leur autonomie et leur qualité de vie, voire les réinsérer dans des activités sociales.

*En effet, la pratique d'activités physiques est un vecteur fort de lien social qui permet notamment de combattre la solitude et l'isolement. Les jeunes sont aussi concernés car 75 % des adolescents ne pratiquent plus assez de sport. Et enfin, nous voulons toucher les personnes éloignées d'une activité physique pour des raisons financières, culturelles ou par manque d'équipement ou de lieux de pratique ainsi que celles qui cherchent de nouvelles pratiques sportives avec des modes ludiques. L'objectif est de pouvoir faire de l'activité physique adaptée dans n'importe quel lieu et non sur un créneau précis dans une salle. Pour cela il faut créer des équipements mais aussi des lieux mobiles dans la ville. Nous sommes bien dans une démarche de prévention.»*

### Sur le site de Frais-Vallon

Le Liv-Lab Sport est donc un projet très ambitieux qui concerne un large public. Aujourd'hui, l'organisation du projet est en cours de calage mais une chose est sûre, le Liv-Lab s'inscrira sur le site de Frais-Vallon (13<sup>ème</sup>), un des quartiers prioritaires de Marseille.

«Il dispose d'un espace de diagnostic médical avec un éducateur en activité physique adaptée de niveau Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) qui va pouvoir déterminer le rythme, la pratique et le sport en mettant en place un protocole d'actions adapté à la personne», poursuit Patrick Padovani. Mais aussi d'un espace passerelle afin

de pouvoir commencer l'Activité physique adaptée (APA)».

L'autre originalité d'un Liv-Lab Sport c'est le regroupement des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels afin de tester grandeur nature des services, des outils et des usages nouveaux, tout cela en coopération avec des collectivités locales, des entreprises, des laboratoires de recherche et des utilisateurs potentiels. Ainsi de nombreuses start-up, sélectionnées notamment par Aix-Marseille Université et la Faculté des Sciences du Sport ainsi que l'ensemble des très nombreux partenaires du projet, vont plancher sur l'innovation et la création de concepts afin de rendre le sport plus ludique et connecté via des applications spécifiques.

«Il faut amener les gens à faire de l'activité physique adaptée dans la Cité, dans les lieux où ils vivent en s'appuyant aussi sur le tissu associatif, ajoute l'adjoint au Maire. Ensuite nous pourrions quantifier le lien entre l'APA et la baisse de l'obésité par exemple, car le but est que les personnes soient évaluées dans leur parcours».

L'ouverture du Liv-Lab Sport à Marseille devrait être effective en février 2020. ■

### Contacts :

Ville de Marseille  
Service de la santé publique  
Dr Patrick Padovani  
Nathalie Pellat  
npellat@marseille.fr

(1) Angers, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la communauté d'agglomération du Grand Besançon, le Conseil régional de Besançon.



# Alimentation et activité physique chez les enfants et les jeunes

## Mission Retrouve ton cap : prévenir l'obésité chez les jeunes enfants

« Mission : Retrouve ton cap » est une expérimentation de prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants de 3 à 8 ans menée notamment dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Permettre une prise en charge précoce, pluridisciplinaire, gratuite et adaptée aux besoins des enfants de 3 à 8 ans, c'est l'objectif de l'expérimentation "Mission : Retrouve ton cap". Depuis début 2018, ce dispositif est opérationnel sur trois territoires : la Seine-Saint-Denis, le Nord et le Pas-de-Calais, et La Réunion. "L'objectif est d'améliorer la prise en charge et le suivi des enfants et de leur entourage chez lesquels le médecin a repéré un risque d'obésité, en proposant une prise en charge pluridisciplinaire, précise Lucie Pignon, responsable prévention à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Flandres.

La première année, l'enfant peut ainsi bénéficier de trois bilans : un bilan diététique, un bilan psychologique et un bilan d'activité physique. Et de six consultations de suivi. Cela peut être renouvelé et aller jusqu'à 12 consultations de suivi maximum selon les besoins".

Dans cette démarche, l'acteur central, c'est le médecin qui suit l'enfant. Il peut être médecin généraliste, pédiatre libéral, médecin de centre de santé ou médecin de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il est à l'initiative de l'orientation de l'enfant dans le dispositif et coordonne toute la prise en charge. Les structures pour la mise en œuvre de la prise en charge ont été sélectionnées suite à un appel à candidature répondant à un cahier des charges précis et sont conventionnées avec la Caisse d'Assurance Maladie et l'Agence régionale de Santé du territoire. Ces structures sont des maisons de santé pluri professionnelles (MSP), des centres de santé municipaux, des associations, des réseaux de santé, des centres spécialisés d'obésité... À fin septembre 2019, 1371 enfants issus des trois territoires ont été inclus dans le dispositif, majoritairement par des médecins généralistes (84,2 % des prescripteurs). Un rapport national d'analyse de l'expérimentation "Mission : Retrouve ton cap" doit sortir en juin 2021. ■

tionnées suite à un appel à candidature répondant à un cahier des charges précis et sont conventionnées avec la Caisse d'Assurance Maladie et l'Agence régionale de Santé du territoire. Ces structures sont des maisons de santé pluri professionnelles (MSP), des centres de santé municipaux, des associations, des réseaux de santé, des centres spécialisés d'obésité... À fin septembre 2019, 1371 enfants issus des trois territoires ont été inclus dans le dispositif, majoritairement par des médecins généralistes (84,2 % des prescripteurs). Un rapport national d'analyse de l'expérimentation "Mission : Retrouve ton cap" doit sortir en juin 2021. ■



### Contact :

CPAM des Flandres, Lucie Pignon, Responsable Prévention, Mail : prevention-obesite-infantile5962.cpam-flandres@assurance-maladie.fr

## ICAPS : augmenter l'activité physique et limiter la sédentarité des adolescents

Icaps a permis de démontrer qu'il était possible d'augmenter l'activité physique habituelle et de réduire la prise de poids chez les adolescents. Santé publique France soutient les porteurs de projet qui vont dans ce sens afin d'impulser une dynamique nationale.

Qu'est-ce qu'Icaps ? C'est une Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité (Icaps). En 2009, elle a été reconnue comme efficace par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Au départ, l'étude mise en place par le Pr Chantal Simon et son groupe de recherche de l'Université Louis Pasteur à Strasbourg a concerné 1000 élèves de 6<sup>ème</sup> dans huit collèges du Bas-Rhin entre 2002 et 2006. À l'issue de l'expérimentation, les résultats ont montré une augmentation de l'activité physique de loisirs de près d'une heure par semaine et une diminution de 20 minutes du temps passé quotidiennement

devant la télévision. Pour les enfants de poids normal, le risque de se trouver en surpoids à la fin de l'étude a été diminué de plus de 50 % dans les collèges bénéficiant de l'intervention Icaps. "Et les premiers résultats d'une étude de suivi à six ans montrent des effets bénéfiques qui perdurent deux ans après la fin de l'intervention, souligne Florence Rostan, chargée de mission en promotion de la santé à Santé publique France. Ils sont également plus marqués chez les jeunes initialement les plus sédentaires et chez ceux issus de milieux défavorisés". Dans le cadre de ses missions de développement de la promotion de la santé, Santé publique France a mis en œuvre une première phase de déploie-

ment sur le terrain (15 sites pilotes) de 2011 à 2015. Dernièrement, et afin de permettre une dissémination plus large, Santé publique France a désigné le Centre socio culturel et sportif Léo Lagrange de Colombelles (Normandie) pour être le Centre national d'appui au déploiement en activité physique et lutte contre la sédentarité (CND AP/S). Il a pour mission d'accompagner la mise en place de projets de promotion de l'activité physique des enfants et des jeunes sur le territoire s'appuyant sur la démarche Icaps. Ses missions sont de faire la promotion de la démarche Icaps auprès des partenaires ; de réaliser la formation, à la demande des ARS et autres partenaires, à destination des

porteurs de projets sur un territoire donné ; d'assurer le contrôle qualité, l'évaluation et la valorisation des projets mis en œuvre. ■

### Contact :

Florence Rostan, chargée de mission en promotion de la santé, Santé publique France, mail : florence.rostan@santepubliquefrance.fr

### Pour en savoir plus :

- <http://www.manger-bouger.fr/pro/collectivites-locales/s-inspirer-75/promouvoir-l-ap-des-jeunes/les-actions-de-type-icaps.html>
- <http://moocaps.santepubliquefrance.fr>





# Bien vieillir et prévention de la perte d'autonomie

## Le Gérontopôle Sud : une expertise et un soutien aux acteurs en lien avec la personne âgée

*Le Conseil régional et l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur ont créé de façon partenariale le Gérontopôle Sud. Son objectif : être un centre d'expertise et de ressources sur l'ensemble des thèmes qui touchent à la personne âgée et ses proches.*

**L**e Gérontopôle est un carrefour d'acteurs et d'informations dont le fil rouge général est la personne âgée, souligne Olivier Rit, son directeur. C'est une association, statut loi 1901, dont les membres potentiels réunis en collèges sont des personnes morales. Les quatre collèges sont les collectivités locales, la formation et l'emploi, la prévention, la recherche et la silver économie<sup>(1)</sup>, et enfin les associations d'usagers et les représentants d'établissements. Ces quatre collèges donnent une bonne idée du spectre couvert. En effet, chacun dans son domaine s'intéresse et/ou accompagne la personne âgée. Nous sommes là pour apporter une vision plus complète et plus globale de ce qui existe et se fait dans ce domaine dans la région".

Depuis septembre 2019, l'équipe du Gérontopôle est constituée (un directeur, deux chargés de mission, une assistante) afin de remplir trois missions phares : fédérer les partenaires régionaux auprès des personnes âgées, valoriser les initiatives et les savoir-faire en les partageant, innover et soutenir les expérimentations organisationnelles, pédagogiques, professionnelles et technologiques. "Notre rôle est de faciliter la circulation de l'information entre les différents acteurs, de valoriser ce qui existe dans la région et de partager les bonnes pratiques, notamment les expériences pilotes et exem-



*L'équipe du Gérontopôle Sud : Audrey Garibbo, Thierry Durbec, Nadia Benhamimed, et Olivier Rit*

plaires. Pour se faire, nous irons à la rencontre des porteurs de projets. Nous allons formaliser et diffuser les éléments sur un mode de partage d'expérience afin que tout le monde accède d'emblée à toutes les informations et gagne du temps", ajoute Olivier Rit.

Concrètement, cela va prendre plusieurs formes : dans un premier temps le lancement du site [www.gerontopolesud.fr](http://www.gerontopolesud.fr) et la réalisation d'un atlas du vieillissement, véritable outil démographique et cartographique en accès libre avec plus de cent indicateurs pour documenter un diagnostic du territoire développé par l'Observatoire régional de la santé (ORS) Provence-Alpes-Côte d'Azur; puis l'organisation d'un séminaire sur l'aide aux aidants en 2020 ou de colloques sur

des thèmes qui concernent la personne âgée dans son ensemble et ses proches (vieillesse active et en bonne santé, prévention et dépistage de la fragilité, adaptation de l'environnement de vie, des transports, du logement...); ainsi que des formations afin d'améliorer l'articulation entre les Universités et les professionnels...

Le centre régional de compétences et d'animation pour les acteurs du bien vieillir, ou Gérontopôle Sud, a vocation à apporter un soutien sur une vaste palette de sujets : de la prévention au parcours de soins, médico-sociaux et sociaux en passant par la formation des professionnels, et même le développement de la silver économie. Un programme ambitieux pour une région qui

compte aujourd'hui plus d'1,9 million de seniors, et dont les plus de 60 ans représenteront plus d'un tiers de la population régionale en 2040. ■

<sup>(1)</sup> La silver économie, l'économie des seniors

### Contact :

Gérontopôle Sud,  
Olivier Rit, Directeur,  
27 boulevard Jean Moulin,  
13005 Marseille

Le site : [www.gerontopolesud.fr](http://www.gerontopolesud.fr),  
la vidéo de présentation :  
<https://www.youtube.com/watch?v=0emBIKqEkGw&feature=youtu.be>



# Bien vieillir et prévention de la perte d'autonomie

## Nice, Ville Amie des Aînés

*Mette en place une série d'actions et de mesures en faveur des seniors afin que la ville s'adapte à tous les âges de la vie, c'est le principe d'une Ville amie des aînés. Un choix suivi par Nice depuis plusieurs années.*

Alpes-Maritimes

Tout d'abord Ville Santé en 2007, Nice a adhéré en 2014 au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), une association affiliée au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Mais qu'est-ce qu'une Ville amie des aînés ? Quelle en est la signification au quotidien ?

C'est une ville qui a adapté ses structures aux besoins des personnes âgées et qui prend conscience que la ville doit être à vivre pour tous les âges de la vie. Cela concerne de très nombreux domaines : les espaces extérieurs et les bâtiments ; le transport et la mobilité ; l'habitat ; la culture et les loisirs ; le lien social et la solidarité ; l'autonomie, les services et les soins ; la participation citoyenne et l'emploi ; l'information et la communication.

*«Ce sont avant tout les aînés qui sont amis de leur ville, estime Mathilde Demory-Zory, conseillère santé au cabinet du maire de Nice. Nous avons neuf maisons des seniors et nous avons lancé en janvier 2019 un plan senior avec trois axes, la proximité, le lien social et le pouvoir d'achat. Nous touchons aujourd'hui 30 000 seniors sur les 100.000 que compte la ville. Nous réfléchissons à de nouveaux moyens pour les solliciter et à d'autres modes de communication pour les toucher.»*

Dans la ville, les actions en faveur des seniors sont multiples. Ainsi, tous les mois, les portes



de l'opéra et les jardins leur sont ouverts le matin. La ville réalise également des visites aux musées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, une démarche rendue possible grâce à la présence de médiateurs sensibilisés à cette pathologie par le travail d'un neuropsychologue. Au total, ce sont 52 visites adaptées qui sont réalisées tous les ans.

Par ailleurs, la ville a créé un Office municipal niçois des seniors. Un lieu ouvert en plein cœur de ville de 170 m<sup>2</sup> qui leur est dédié. On peut y profiter d'ateliers de relaxation ou de sophrologie réalisés en partenariat avec la CARSAT, bénéficier d'un accompagnement numérique pour créer par exemple son dossier médical partagé ou d'un soutien administratif pour mener à bien toutes les démarches de la vie quotidienne (logement, santé, social...).

Un autre point crucial porte sur les aidants. La Ville de Nice a ouvert le 4 octobre « L'Adresse

des Aidants ». Résultat d'une réflexion et d'une concertation menées durant plusieurs mois avec les acteurs associatifs spécialisés, ce nouveau lieu solidaire constitue un lieu ressource pour toutes celles et ceux engagés dans l'accompagnement d'un proche dépendant ou malade. *«Le premier jour, nous avons reçu 40 personnes, et en dix jours, nous étions à 120 personnes, précise Pascale Ferralis, conseillère municipale déléguée à la santé, à la prévention et à l'accompagnement de la perte d'autonomie. J'essaie d'apporter un soutien qui n'est pas du domaine de la santé. C'est un travail de construction avec les aidants».* Dans ce lieu, les personnes concernées peuvent trouver de l'information, du soutien, de l'orientation, de l'écoute et des activités de répit. Ce service municipal de proximité est coordonné par l'Association Accompagnement et Répit des Aidants en lien avec un collectif d'associa-

tions et AG2R la Mondiale. Le lieu propose aussi des échanges avec des professionnels de santé, des moments de répit (sorties, yoga, méditation...), un soutien psychologique continu et la possibilité de réaliser un bilan de santé complet gratuit pour le couple aidants-aidé en partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Un lieu déterminant car on estime que 50 000 personnes environ seraient aidants sur Nice aujourd'hui. Intégrer les seniors dans la ville et tenir compte de leur avis et de leurs besoins, c'est faire le choix d'une ville douce à vivre pour tous. Et c'est un pari essentiel compte tenu du vieillissement de la population. —

### Contact :

Ville de Nice, Pascale Ferralis, conseillère municipale déléguée à la santé, à la prévention et à l'accompagnement de la perte d'autonomie

[https://www.nice.fr/uploads/media/default/0001/21/Guide\\_des\\_seniors\\_Nice\\_2019.PDF](https://www.nice.fr/uploads/media/default/0001/21/Guide_des_seniors_Nice_2019.PDF)



# Bien vieillir et prévention de la perte d'autonomie

## Villa Saint-Camille ou le bien vivre ensemble

*La Villa Saint-Camille à Théoule-sur-Mer accueille sur un même lieu des familles de vacanciers, des retraités, des personnes en résidence autonomie et des personnes en insertion. Une alchimie, dans le respect de l'autre, qui fonctionne.*

Propriété du Groupe SOS Senior depuis deux ans et demi, la Villa Saint-Camille, située à Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes) est un lieu atypique de par sa situation géographique et son cadre. Adossée à l'Esterel, elle surplombe la baie de Cannes et bénéficie d'une vue à 180° sur la Méditerranée. Mais surtout, elle est innovante de par sa philosophie et l'originalité de ses modalités d'accueil. Sur un terrain arboré en restanques de près de deux hectares, le site permet à toutes les générations de se rencontrer : familles de vacanciers, retraités, résidents, personnes touchées par les difficultés de la vie (femmes isolées, hommes ou femmes très éloignés de l'emploi...).

*“Le fil conducteur du lieu c'est vraiment le vivre ensemble, le partage et l'échange dans la convivialité, précise Vincent Terol, directeur de l'établissement. Nous sommes dans la continuité des fondateurs, membres de l'Ordre camillien, qui dès 1975 voulaient rassembler des personnes d'âges et de milieux différents en les accompagnant jusqu'à la mort. Aujourd'hui, nous avons réuni un village de vacances, une résidence pour seniors, un centre de réinsertion sociale et une pension de famille. L'inter-génération et le brassage social des populations sont vraiment un des principes fondateurs du site”. Et cela fonctionne. Ce sont donc quatre dispositifs qui cohabitent avec des populations multiples dans le respect des différences*

*et des principes de tolérance envers chacun. La résidence pour seniors dispose de vingt chambres (dont dix éligibles à l'aide sociale) avec terrasse et vue mer et d'une résidence service avec sept appartements (T2 ou T1). Le village vacances propose trente-huit chambres toutes équipées avec terrasse ou balcon. Et enfin, la résidence sociale dispose de 51 places en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), de 21 places d'Atelier d'adaptation à la vie active (AAVA), et de 14 logements de pension de famille. La résidence vacances seniors est gérée comme un hôtel, on peut y venir quelques mois ou définitivement. Afin de toujours être au contact de l'ensemble de la société. Sur l'ensemble du site, toutes les personnes de passage ou résidentes se retrouvent dans les secteurs communs. Cela peut-être lors des soirées dansantes à thèmes, pour les excursions et les animations proposées et encadrées par les animateurs en saison, ou au cours des après-midi dédiés aux jeux.*

*“Les vacanciers viennent en connaissance de cause, ils savent ce que nous faisons et souhaitent partager un moment solidaire, précise le directeur. Ils peuvent avoir un enfant handicapé par exemple car ici ils profiteront de leurs vacances sans gêne”. Un autre temps fort de partage est celui du repas. À la Villa Saint-Camille, tout le monde mange la même chose au self. C'est bon et les plats ont du goût. “Les*

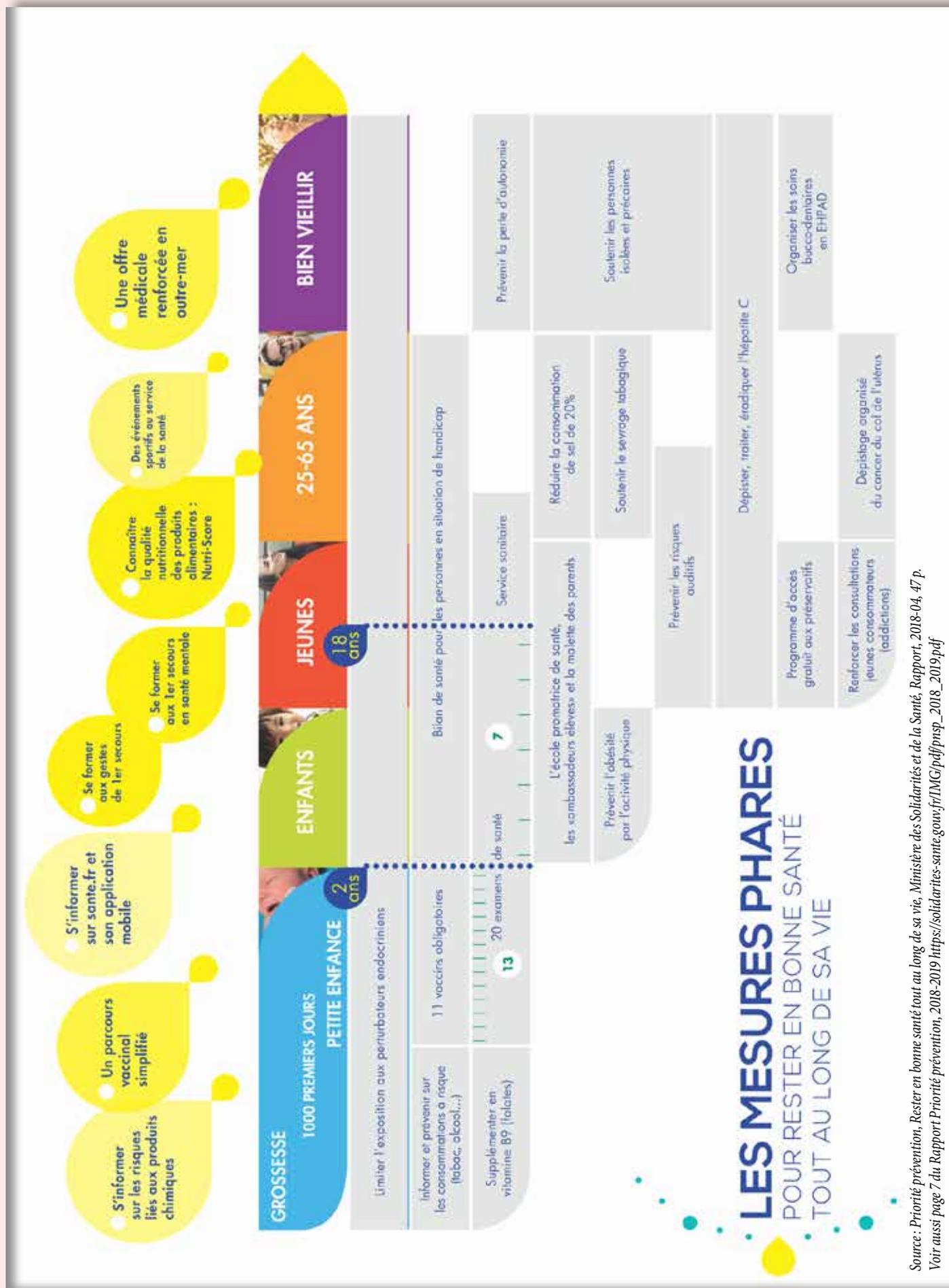


*seniors autonomes sont contents de ne pas avoir de repas mixés, de bien manger, et ils apprécient de ne pas prendre leur repas uniquement entre seniors mais de voir des personnes de tous les âges”, ajoute Vincent Terol. Ainsi, grâce à une équipe de six cuisiniers qui préparent les repas sur place, tout le monde partage le même menu à la cafétéria. Comme la moyenne d'âge des seniors est de 85 ans, et que plus de 50 % d'entre eux ont 95 ans, la Villa Saint-Camille travaille bien sûr en lien étroit avec une équipe médicale libérale qui passe auprès des seniors*

*(vérification des ordonnances et de la prise de médicaments), et avec une auxiliaire de vie. Si leur état de santé se dégrade, ils sont orientés vers un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). En prenant le temps, et sans stress. L'intérêt et la réussite d'un tel lieu, c'est bien le mélange des âges et la possibilité de garder et d'entretenir un lien intergénérationnel tout au long de la vie. ■*

**Contact :**  
Villa Saint-Camille  
Vincent Terol - Directeur  
vincent.terol@groupe-sos.org  
Tél. : 04 92 97 36 36

# Au Microscope



Source : Priorité prévention, Rester en bonne santé tout au long de sa vie, Ministère des Solidarités et de la Santé, Rapport, 2018-04, 47 p. Voir aussi page 7 du Rapport Priorité prévention, 2018-2019 [https://solidarites-sante.gouv.fr/MG/pdf/psp\\_2018\\_2019.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/MG/pdf/psp_2018_2019.pdf)

## Service sanitaire

Le témoignage de Lucie Boniol, étudiante en 3<sup>ème</sup> année à l'IFSI Sud-Sainte Marguerite (AP-HM)



### “L'envie et le besoin de prendre soin des autres”

#### Parcours



Après un BEP carrières sanitaires et sociales et un Bac technologique Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S), Lucie Boniol s'oriente vers le métier de préparatrice en pharmacie. Elle l'exerce pendant cinq ans dans une pharmacie qui emploie vingt personnes à Pertuis dans le Vaucluse. *“J'ai appris et acquis beaucoup de connaissances pendant ces années, notamment relationnelles, précise-t-elle. J'ai été au contact des clients mais aussi des soignants libéraux et cela m'a donné confiance en moi pour évoluer, et me lancer dans de nouvelles études”*. La jeune femme met son souhait à exécution. Elle passe et réussit le concours infirmier en 2017, et rentre alors à l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) Sud Sainte-Marguerite (AP-HM) à Marseille. Aujourd'hui en 3<sup>ème</sup> année, elle a fait partie de la première vague d'étudiants qui ont réalisé, en 2019, leur service sanitaire. Une fois diplômée, elle envisage de poursuivre ses études afin de se spécialiser en tant qu'infirmière-puéricultrice. Un projet pour lequel elle n'a pas encore pris sa décision.

A 29 ans, Lucie Boniol, née à Aix-en-Provence, a la fibre santé chevillée au corps. *“J'ai toujours voulu travailler dans le domaine de la santé et du social, aider les autres c'est comme une évidence”*, souligne-t-elle. La *“peur des piqûres”* et le *“manque de confiance en soi”* lui font choisir dans un premier temps le métier de préparatrice en pharmacie. Avec la maturité et la confrontation au réel notamment dans le cadre de ses activités de pompier volontaire (tout comme son père et son frère) depuis 2013, elle gagne en assurance. *“J'ai suivi une formation initiale avec des épreuves écrites et sportives avant de pouvoir intervenir sur le terrain, précise-t-elle. Aujourd'hui, je peux être appelée pour des secours à la personne, des accidents de la route, des feux de forêt mais aussi des décès sur la commune de Cucuron dans le Vaucluse où je réside ou dans les communes toutes proches. Cet engagement où je suis d'astreinte une fois par mois m'a permis de me familiariser avec la vue du sang, de m'adapter au travail en équipe, d'apprendre à gérer l'urgence et le stress, de prendre du recul en analysant les émotions et les opérations à réaliser en chaque circonstance”*. Dans les faits, ce sont bien des qualités nécessaires pour devenir un bon soignant.

#### Le service sanitaire, une expérience réussie

Fin janvier, la jeune femme a réalisé avec un groupe de six étudiants en IFSI son service sanitaire. Objectif : intervenir sur le thème de l'éducation à la santé sexuelle dans cinq classes de seconde du lycée Pastré-Grande Bastide à Marseille (9<sup>ème</sup>). Entretien avec la directrice adjointe de l'établissement, dépôt d'une boîte à idées au sein du lycée afin de recueillir les questions des élèves, détermination des sujets prioritaires à savoir les Infections sexuellement transmissibles (IST), l'appareil reproducteur, les différents moyens de contraception, et enfin les grossesses non désirées et les interruptions volontaires de grossesse (IVG). *“Nous avons réalisé en amont un gros travail de recherches validé par les enseignants de l'IFSI, raconte Lucie Boniol. Il faut être bien préparé et bien armé pour répondre avant de venir dans les classes. Une fois sur place, nous avons privilégié la forme orale et interactive avec les élèves. J'ai été étonnée de la qualité des échanges. Pour moi, c'était une manière de remobiliser mes connaissances et de les transmettre à d'autres, c'est gratifiant. La prévention et la promotion de la santé sont importantes, c'est même la base de la santé. Sur le terrain, je me suis rendue compte des différences et des clichés qui persistent notamment entre garçons et filles”*.

De retour en cours en IFSI et en stage, Lucie Boniol n'a rien perdu de sa motivation. Bien au contraire. Son métier d'infirmière, elle le voit à l'hôpital car elle a *“besoin d'un cadre de travail posé et d'une structure”*. Quant à son métier, elle le vit comme *“prendre soin des autres. C'est un métier où les connaissances progressent toujours, où l'on est en mouvement et dans l'échange, où l'on est acteur dans l'univers de la santé. C'est aussi un métier où l'on peut toujours évoluer. Après une journée de stage aussi bien en cardiologie pédiatrique, en pneumologie ou aux urgences pédiatriques, je me sens utile. J'ai apporté du confort et du mieux-être à une personne qui en avait besoin. Je me sens bien et vraiment à ma place”*. Nul doute, pour Lucie Boniol, être infirmière, c'est une vocation !

## Actualités

### ➤ Santé environnement : le site Celester pour accompagner les collectivités territoriales à partir de projets inspirants de la région



Réalisé par le CRES dans le cadre du Plan régional santé environnement 3 et financé par le Conseil régional et l'ARS, le site internet [www.celester.org](http://www.celester.org) a été lancé le 9 octobre 2019. Objectif : favoriser la mobilisation et l'engagement des collectivités sur les questions de santé environnement.

Celester (Construisons Ensemble l'Environnement et la Santé des TERritoires) propose les clés méthodologiques pour l'élaboration d'un plan d'actions en santé environnement, s'appuyant sur des projets inspirants conduits par des collectivités de la région (vidéos et interviews de personnes impliquées dans ces thématiques).

Il fait suite à la parution, en mai 2019 d'un premier guide réalisé par l'Observatoire régional de la santé et mis à la disposition des collectivités pour faciliter leur implication en santé environnement <sup>(1)</sup>.

Celester propose en ligne :

- un guide méthodologique pour la conduite de projets en promotion de la santé environnementale
- 11 thématiques : air intérieur, air extérieur, eau destinée à la consommation humaine, eau de baignade, habitat, bruit, risque vectoriels, risques climatiques, urbanisme, gestion des déchets et alimentation durable. A ce jour les projets de 6 collectivités y sont présentés, avec les témoignages de représentants du Grand-Avignon, du Département des Hautes-Alpes, des communes de Turriers, de Miramas et de Carpentras, ainsi que de la communauté d'agglomération Var-Estérel-Méditerranéenne
- des bibliographies thématiques

Celester est un projet évolutif : un appel à contributions est lancé auprès des collectivités engagées en santé environnement pour les inviter à participer à son contenu. Le CRES se tient à leur disposition pour la réalisation d'interviews et de vidéos. —

[www.celester.org](http://www.celester.org)

**Contacts :**

[gaelle.lhours@cres-paca.org](mailto:gaelle.lhours@cres-paca.org), [lila.calmettes@cres-paca.org](mailto:lila.calmettes@cres-paca.org)

<sup>(1)</sup> <http://www.orspaca.org/sites/default/files/guide-sante-environnementale.pdf>

### ➤ Service sanitaire : des ressources pour les étudiants de la région



Le CRES met à la disposition des étudiants en santé de la région concernés par le service sanitaire de nombreuses ressources documentaires en ligne.

Pour chacune des 5 thématiques prioritaires - méthodologie, alimentation et activité physique, addictions, éducation à la santé orale, éducation à la santé sexuelle - une sélection ciblée d'outils, de vidéos, de mallettes pédagogiques, de guides méthodologiques, de glossaires... leur est proposée.

Par ailleurs, la base Oscars recense les stages et les interventions réalisés par les étudiants durant la première année du dispositif (1260 enregistrés à ce jour pour la région). —

<http://www.cres-paca.org/r/182/service-sanitaire>

**Contact :** [gaelle.lhours@cres-paca.org](mailto:gaelle.lhours@cres-paca.org)

### ➤ Journée de restitution du projet TC Reg

Une journée de bilan du projet TC Reg - Transfert de Connaissances en REGion - a été organisée le 18 novembre 2019 à Marseille par le CRES et l'ARS.

Ce projet, développé par l'EHESP en partenariat avec la FNES et 4 régions de France (dont la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), s'est déroulé de septembre 2017 à mars 2019 et a permis aux partenaires impliqués de travailler sur 4 thématiques :

- Les compétences psychosociales
- La nutrition, en particulier la mobilité active en milieu urbain
- La vie affective et sexuelle et la contraception chez les jeunes
- Le tabagisme chez les jeunes

La journée du 18 novembre a été l'occasion de présenter aux partenaires du projet les travaux et créations d'outils de communication réalisés durant ces deux années de travail.

En savoir plus : <https://bit.ly/35j9ZGP> —

**Contact :** [cecile.chaussignand@cres-paca.org](mailto:cecile.chaussignand@cres-paca.org)

### ➤ PTSM : 4<sup>ème</sup> journée régionale à Nice le 19 décembre 2019

Le 19 décembre prochain se déroulera à Nice la 4<sup>ème</sup> et dernière journée organisée cette année par le CRES et l'ARS dans le cadre de l'animation régionale des projets territoriaux de santé mentale (PTSM), sur le thème de la petite enfance.

Destinées aux acteurs de la santé mentale, aux usagers et aux représentants d'usagers, ces journées ont eu pour thèmes successifs « L'après-contrat, les enjeux d'implantation des PTSM », en septembre 2019 à Aix-en-Provence ; « Les bonnes pratiques en santé mentale », le 17 octobre 2019 à Marseille ; « Précarité et santé mentale, violences et traumatismes », le 28 novembre 2019 à Toulon et enfin « Petite enfance ». —

**Contact :** [cynthia.benkhoucha@cres-paca.org](mailto:cynthia.benkhoucha@cres-paca.org)

## Politiques de prévention et de promotion de la santé

Voici une sélection d'ouvrages disponibles au CRES sur ce thème.

**Contacts :** Ces ouvrages et articles sont disponibles auprès des documentalistes du CRES PACA : Gaëlle Lhours, Stéphanie Marchais, Nathalie Cornec  
Tél. 04 91 36 56 95 - mail : cres-paca@cres-paca.org  
Accueil du public du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00.

### ❖ Priorité prévention. Rester en bonne santé tout au long de sa vie

Ministère des solidarités et de la santé

Rapport, 2018-04, 47 p.



Edouard Philippe, Premier ministre et Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, ont présenté les 25 mesures-phares de la politique de prévention destinées à accompagner les Français pour rester en bonne santé tout au long de leur vie. Ces mesures concrétisent le premier axe de la Stratégie nationale de Santé, stratégie qui porte l'action du Gouvernement en matière de santé pour les cinq prochaines années. La priorité donnée à la prévention se concrétise dans un ensemble d'actions qui prend en considération l'individu et son environnement dans son parcours de vie, pour « rester en bonne santé tout au long de sa vie » : une grossesse en pleine santé et les 1 000 premiers jours ; la santé des enfants et des jeunes ; la santé des adultes de 25 à 65 ans : vivre en bonne santé ; bien vieillir et prévenir la perte d'autonomie. Pour chaque période de vie, le plan détaille les mesures permettant d'obtenir un environnement favorable à la santé.

[http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan\\_national\\_de\\_sante\\_publicque\\_psnp.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_de_sante_publicque_psnp.pdf)

### ❖ Priorité prévention. Rester en bonne santé tout au long de sa vie. 2018-2019 - Ministère des solidarités et de la santé, 2019, 49 p.



Mis en place en 2018, le plan Priorité prévention est un projet interministériel d'envergure pour améliorer la santé de la population, il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de santé. Priorité prévention aborde tous les déterminants de la santé, environnementaux ou comportementaux et parcourt les différents âges de vie avec leurs spécificités, de la préconception à la préservation de l'autonomie de nos aînés. L'édition 2019 a permis de mettre en lumière les résultats des mesures prises en 2018 et d'annoncer les mesures phares pour 2019, en particulier en mettant un accent prioritaire sur l'activité physique, l'alimentation et la lutte contre l'obésité.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp\\_cis\\_2019\\_vdef\\_pages.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_cis_2019_vdef_pages.pdf)

### ❖ Priorité prévention, passons à l'acte ! Actes du séminaire

HCSP, Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, CNS, 2018-10-10, 40 p.



Bien que la prévention soit régulièrement présentée depuis plus de 30 ans en France comme une priorité de santé publique, on observe des freins au développement de cette politique à la hauteur de ses enjeux. La Conférence nationale de santé (CNS), le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) et le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) ont mené en 2018 des réflexions complémentaires sur la prévention : la CNS avec son avis « Renforcer et mobiliser les acteurs de la promotion de la santé et de la prévention », du 28 septembre 2018, le HCAAM par son avis « Refonder les politiques de prévention et de promotion de la santé », le HCSP par le biais de l'avis et du rapport relatifs à la place des offreurs de soins dans la prévention. Un séminaire conjoint « Priorité prévention, passons à l'acte ! » a été organisé le 10 octobre 2018 par ces trois structures. Ce séminaire a eu pour objectif de démontrer que des évolutions sont possibles pour déployer la prévention sur les territoires en mobilisant les usagers, les acteurs du système de santé et les acteurs locaux. Il a été organisé en quatre sessions autour de la prévention/promotion de la santé

[www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcsp20181010\\_sminapriorprvenpassolacte.pdf](http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcsp20181010_sminapriorprvenpassolacte.pdf)

### ❖ Renforcer et mobiliser les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé.

Avis adopté en assemblée plénière le 8/2/2018

Conférence nationale de santé,

Rapport, 2018-03-16, 50 p.

Les membres de la Conférence nationale de santé (CNS) ont adopté en assemblée plénière un avis visant à renforcer et à mobiliser les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé : en formulant des recommandations pour faire de la promotion de la santé au sens de la charte d'Ottawa le cadre de référence des politiques de santé et de toutes les politiques publiques, pour construire un référentiel de métiers et de compétences et développer les politiques de formation adaptées, pour mettre en œuvre une démarche de service territorial de prévention qui passe par un diagnostic territorial partagé des besoins des populations et en regard des ressources (ressources humaines et financement) susceptibles d'être mobilisées dans une approche intersectorielle.

[http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis\\_acteurs\\_prevention\\_plen\\_0802\\_revu\\_gt\\_mis\\_en\\_ligne\\_160318.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_acteurs_prevention_plen_0802_revu_gt_mis_en_ligne_160318.pdf)

### ❖ Stratégie nationale de santé 2018-2022

Ministère des solidarités et de la santé,

Rapport, 2017-12, 54 p.



La stratégie nationale de santé constitue le cadre de la politique de santé en France. Elle est définie par le Gouvernement et se fonde sur l'analyse dressée par le Haut Conseil de la santé publique sur l'état de santé de la population, ses principaux déterminants, ainsi que sur les stratégies d'action envisageables. Elle réaffirme le principe porté par l'Organisation Mondiale de la Santé, selon lequel la santé doit être un objectif de toutes les politiques publiques menées en France et dans le monde. Elle vise à répondre aux grands défis que rencontre notre système de santé, notamment ceux identifiés par le rapport du Haut Conseil de la santé publique : les risques sanitaires liés à l'augmentation prévisible de l'exposition aux polluants et aux toxiques ; les risques d'exposition de la population aux risques infectieux ; les maladies chroniques et leurs conséquences ; l'adaptation du système de santé aux enjeux démographiques, épidémiologiques et sociétaux.

[http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier\\_sns\\_2017\\_vdef.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf)

### ❖ Stratégie 2022

Santé Publique France,

Ouvrage, 2019-02, 48 p.



Ce document propose les grandes orientations de Santé publique France, sa programmation pour les prochaines années, ses réponses aux grands défis de santé publique ainsi que les objectifs qu'elle s'est fixés afin d'améliorer la santé de la population française et de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les 27 programmes présentés conjuguent des objectifs à la fois stratégiques et opérationnels. Ils sont ancrés dans une dimension régionale et s'inscrivent dans le long terme. Dans le respect des principes d'indépendance et de transparence qui fondent l'agence, elle élabore sa programmation à partir des plans et des stratégies de santé publique, mais aussi du contrat d'objectifs et de performance édicté avec le Ministère de la santé. Pour ce faire, l'agence met en œuvre une veille et une surveillance épidémiologique, des interventions de prévention et de promotion de la santé, produit des indicateurs, des expertises collectives et pluralistes... Elle se projette également dans l'avenir en concevant des outils et des dispositifs afin de répondre aux prochains enjeux de santé publique.

[www.santepubliquefrance.fr/a-propos/sante-publique-france-qui-sommes-nous/programmation-pluriannuelle](http://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/sante-publique-france-qui-sommes-nous/programmation-pluriannuelle)

### ❖ Évaluation de la pertinence et de la cohérence du Plan national de santé publique. Rapport, HCSP, 2019-04-14, 94 p.

Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi le 12 octobre 2018 par la ministre des Solidarités et de la Santé pour assurer l'évaluation du Plan national de santé publique (PNSP). Il lui a notamment été demandé d'analyser la pertinence et la cohérence des objectifs du Plan national de santé publique. Le HCSP a considéré que la Stratégie nationale de santé et le Plan national de santé publique formaient un ensemble. Il note une bonne cohérence entre les objectifs de développement durable de l'OMS ou leur déclinaison européenne, les objectifs stratégiques et spécifiques de la Stratégie nationale de santé (SNS) et les objectifs opérationnels contenus dans le PNSP. Le HCSP considère que l'objectif de réduction de la mortalité prématurée et de la mortalité évitable est un objectif pertinent du PNSP.

[www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcsp20190314\\_valdelaperetdelacohduplanatdesan.pdf](http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcsp20190314_valdelaperetdelacohduplanatdesan.pdf)



# Les écrits

## L'évaluation en cours du plan Priorité prévention par le Haut Conseil de la santé publique

Un extrait du rapport du HCSP "Évaluation de la pertinence et de la cohérence du PNSP", mars 2019.

### Contexte

Le plan national de santé publique (PNSP) ou plan « Priorité prévention »<sup>(1)</sup> a fait l'objet le 26 mars 2018 d'une réunion du Comité interministériel pour la santé (CIS) au cours de laquelle 25 mesures phares intitulées « Priorité prévention » ont été présentées<sup>(2)</sup>.

Le suivi opérationnel du plan est assuré par le comité permanent restreint (CPR) du CIS.

Le HCSP a été saisi le 12 octobre 2018 par la ministre des solidarités et de la santé pour assurer l'évaluation du PNSP. Parmi ces volets, qui donnent lieu à la production d'autres avis de la part du HCSP, il a été demandé au HCSP d'analyser la pertinence et la cohérence des objectifs du Plan national de Santé Publique.

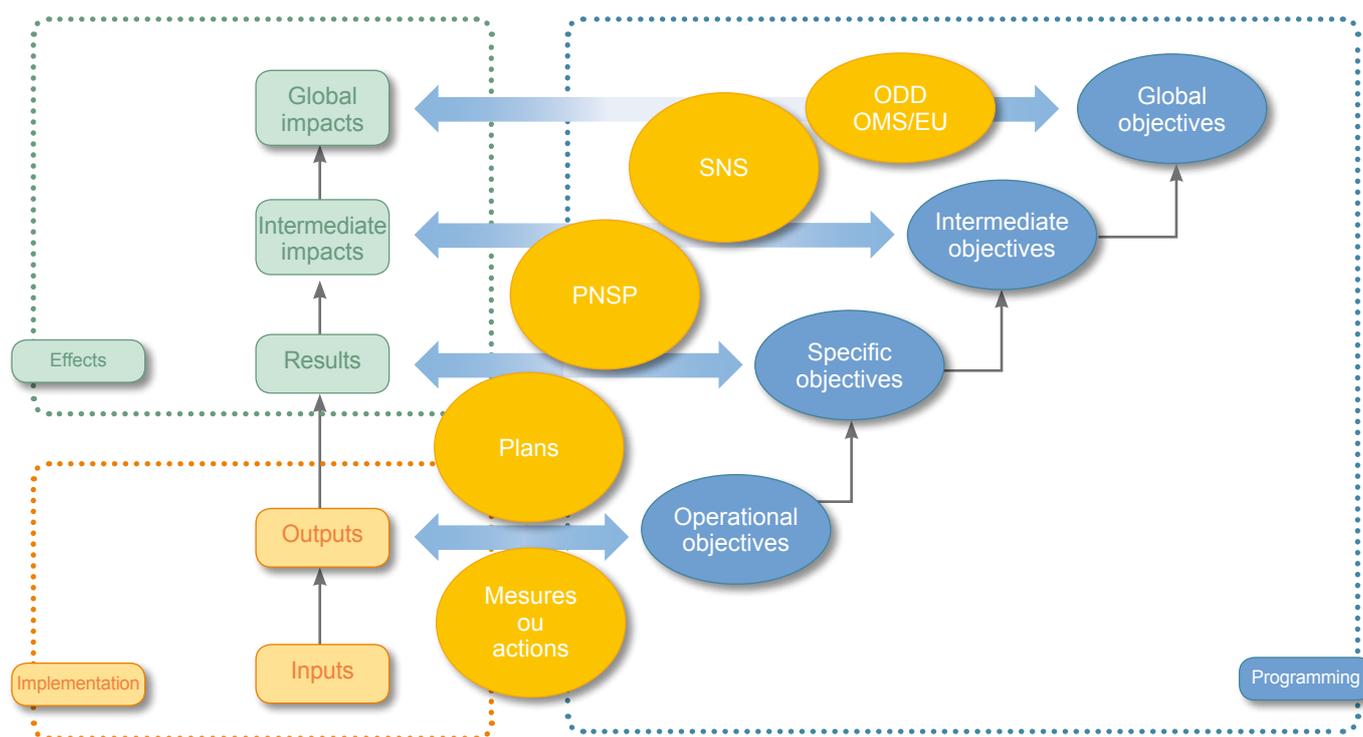
### La structuration des objectifs : Stratégie nationale de santé – Plan national de santé publique

Le HCSP a considéré que la Stratégie nationale de santé et le Plan national de santé publique formaient un ensemble. La SNS énonce

des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques mais ne propose pas de mesures permettant leur mise en œuvre. La Plan national de santé publique reprend des objectifs spécifiques souvent plus ciblés et propose des objectifs opérationnels liés à la mise en place de mesures proposées dans le plan.

L'analyse de la cohérence a été faite de façon à s'assurer que les objectifs stratégiques de la SNS (axe 1) trouvent bien leur déclinaison opérationnelle dans des plans ou des stratégies de niveau inférieur et d'autre part qu'il n'existe pas de contradiction entre des objectifs et des mesures. Cette analyse est particulièrement importante dans le cadre du dispositif d'action retenu, à savoir un PNSP dynamique permettant d'introduire ou de retirer des mesures en cours de déroulement (plan adaptatif ou agile). Cette situation oblige à disposer d'un cadre logique particulièrement rigoureux pour obtenir une efficacité maximale de la stratégie et de son plan de mise en œuvre.

La hiérarchie des objectifs peut être schématisée comme indiqué ci-dessous<sup>(3)</sup> :



### La cohérence du PNSP

Le HCSP note une bonne cohérence entre les objectifs de développement durable de l'OMS ou leur déclinaison européenne, les objectifs stratégiques et spécifiques de la SNS et les objectifs opérationnels contenus dans le PNSP. De plus, plusieurs plans permettent de définir des mesures pour la plupart des objectifs opérationnels du PNSP. Ainsi le dispositif total apparaît cohérent et ne montre pas d'objectif, soit dans la SNS soit dans le PNSP, qui ne serait décliné par un plan d'action.

(1) [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan\\_national\\_de\\_sante\\_publicque\\_pnsnp.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_de_sante_publicque_pnsnp.pdf)

(2) [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180326-dossier\\_de\\_presse\\_priorite\\_prevention.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180326-dossier_de_presse_priorite_prevention.pdf)

(3) From evaluating EU activities a practical guide for THE commission services



Toutefois, le volet spécifique concernant la politique de prévention à destination de l'enfant, des adolescents et des jeunes ne fait pas l'objet, à ce stade, de mesures permettant de décliner l'ensemble des objectifs contenus dans la SNS. Le PNSP s'est concentré sur des mesures très fortes et à fort enjeu en termes d'impact (vaccination, éducation à l'école en milieu scolaire, dépistage etc.). Cet aspect doit faire l'objet d'une analyse complémentaire permettant soit d'introduire des mesures complémentaires dans le PNSP soit de reconsidérer des objectifs de la SNS pour cette classe d'âge.

Cette analyse peut être complétée par les 2 points suivants :

- ▶ Certains objectifs ne concernent qu'un champ limité par rapport à ce qui pourrait être concerné par un objectif de la SNS. Il semble que 3 ou 4 objectifs décrits dans le PNSP permettraient de décrire l'objectif de la SNS. Ainsi des objectifs opérationnels devraient compléter le dispositif pour les objectifs « Promouvoir les règles d'hygiène », « Prévenir les risques liés à la conduite dangereuse », « Réduire l'exposition à des conditions d'habitat indigne et aux polluants intérieurs » de la SNS.
- ▶ Il existe plusieurs types de dispositifs de mise en œuvre pré-existants à l'élaboration de la stratégie nationale de santé et du Plan national de santé publique.

Ces éléments confortent le HCSP dans l'analyse qu'il a faite dans le document préparatoire à l'élaboration de la SNS et dans l'avis rendu avant la finalisation du PNSP. Cette analyse peut être résumée ainsi :

- Il faut privilégier une action sur les déterminants qui pour un grand nombre d'entre eux peuvent être communs à plusieurs pathologies et pour d'autres permettent d'aborder les inégalités de santé de façon systémique.
- Il faut expliciter les dispositifs de mise en œuvre et notamment les différences entre les stratégies, les feuilles de route et les plans.

## La pertinence du PNSP

### La réduction de la mortalité prématurée et de la mortalité évitable

Le HCSP considère que l'objectif de réduction de la mortalité prématurée et de la mortalité évitable est un objectif pertinent du PNSP. Les comparaisons européennes et le diagnostic de l'état de santé de la France réalisés par le HCSP confortent la pertinence de cet objectif.

Cette conclusion doit être pondérée par 2 observations :

- Il est impossible de chiffrer à ce jour le nombre de décès qui pourraient être évités par une politique de prévention massive et efficace.
- La mortalité évitable et/ou prématurée ne peut être le seul objectif. L'espérance de vie en bonne santé ou l'amélioration de la qualité de vie doivent constituer des objectifs conjoints.

### L'implication des autres politiques publiques

Le HCSP considère donc que le principe de partenariat avec les autres champs de l'action publique selon lequel le PNSP a été construit et selon lequel il est conduit est pertinent au regard des enjeux de santé, des objectifs fixés et des mesures à mettre en œuvre.

## L'approche populationnelle

Le HCSP remarque que le PNSP met en œuvre le principe de l'approche populationnelle dans ses différents aspects : analyse des besoins par sous-groupes dans une population et construction de services de santé intégrés. De la même façon, le PNSP a repris le principe d'une action sur les déterminants plutôt que par pathologie. Le système de santé peut dans une telle approche être considéré comme un déterminant de la santé de la population.

**Cette approche est considérée comme pertinente par le HCSP qui l'avait recommandée dans ses principes d'action dans son analyse préliminaire.**

## L'identification de 25 mesures phares

Les 25 mesures phares du PNSP répondent à des critères différents qui peuvent justifier leur mise en avant comme mesure phare. Elles répondent toutes à une priorité et à la nécessité d'obtenir des résultats rapides dans le domaine qu'elles abordent. De ce point de vue, on peut considérer pertinent la nécessité de leur donner une visibilité particulière. Toutefois, il serait nécessaire de valider la catégorisation faite par le HCSP dans ce travail pour s'assurer de la pertinence de ce processus de sélection de mesures.

## Conclusion

Le HCSP a analysé dans ce document la **cohérence** et la **pertinence** du Plan national de santé publique. Il ressort de cette analyse que, globalement, le PNSP répond au triple objectif qui lui avait été fixé :

- être la déclinaison de la **Stratégie nationale de santé pour son axe 1 et pour les éléments concernant la prévention contenus dans les autres axes et dans les volets spécifiques**
- être un **outil d'intégration d'autres outils de l'action publique en santé publique comme les plans, stratégies ou feuilles de route élaborés pour aborder des problèmes spécifiques de pathologies, de comportements ou de populations particulières**
- être un **outil permettant de mobiliser différentes politiques autour d'un même objectif d'amélioration de la santé de la population.**

L'analyse conduite et présentée dans ce document confirme que le PNSP répond à ce triple objectif et l'analyse de la cohérence prenant en compte les objectifs de développement durable de l'OMS et de l'Europe, les objectifs de la SNS et les différents plans existants, explicite dans la plupart des cas les liens entre objectifs stratégiques, objectifs spécifiques, objectifs opérationnels et mesures. De ce point de vue, le PNSP et plus largement l'ensemble SNS-PNSP-plans d'actions répondent aux standards internationaux.

Cette analyse montre toutefois des points de faiblesse. C'est le cas de quelques objectifs de la SNS (2/16) qui font l'objet d'objectifs opérationnels limités, mais aussi de la politique de prévention à destination des enfants, des adolescents et des jeunes.

Pour cette dernière, les objectifs de la SNS sont nombreux et seuls quelques-uns font l'objet d'objectifs opérationnels dans le PNSP. Cependant, les mesures phares retenues pour ces classes d'âge dans le PNSP sont des mesures fortes, structurantes et efficaces. —■

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=708>

# JE SUIS UNE GRANDE MALADE ! ET ALORS ?

Louise,  
32 ans  
vit avec  
son obésité  
depuis 10 ans.

**MON-ETP.FR**

TROUVER LE PROGRAMME  
PROCHE DE CHEZ MOI



**AVEC L'ÉDUCATION  
THÉRAPEUTIQUE  
J'AMÉLIORE MON QUOTIDIEN !**

**PARLEZ-EN À VOTRE PROFESSIONNEL DE SANTÉ**